

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 5 juillet 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 5 juillet 2023, a adopté **16** arrêtés, examiné **38** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

### Arrêtés du gouvernement

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'agrément de sécurité civile de type E de l'association « Dumbéa rivière vivante », pour une durée de trois ans.

Ses missions sont les suivantes : prévention, information, sensibilisation aux risques (apporter un concours au développement de la culture de sécurité civile auprès de la population, véhiculer les messages et les consignes sur la prévention des risques naturels, domestiques et technologiques, conformes à la diffusion des pouvoirs publics).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'arrêté n° 2023-143/GNC du 1<sup>er</sup> février 2023 relatif au versement de subventions à diverses associations pour la construction de maisons communes en milieu tribal.

L'arrêté n° 2023-143/GNC du 1<sup>er</sup> février 2023 correspondant au versement de ce reliquat n'a pas pu être rendu exécutoire en raison de l'impossibilité d'engager des crédits sur un budget de l'exercice de l'année antérieure. Aussi, afin de pouvoir verser ce reliquat voté au budget primitif 2023, l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 doit être retiré.

#### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement pour six étudiantes inscrites dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs 2023 des services de restauration et d'hébergement des établissements publics d'enseignement du second degré et a attribué des subventions pour l'accompagnement par la Nouvelle-Calédonie de cette mesure.

Les tarifs 2023 sont maintenus par rapport à l'année précédente. Dans un contexte où les coûts de production et d'exploitation des services de restauration et d'hébergement ont augmenté, la subvention d'un montant total de 32 446 050 francs attribuée aux établissements, vise à garantir la qualité des repas et des hébergements sans impacter les familles.

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des médecins et infirmiers pouvant effectuer des vacations au centre santé et voyages (CSV).

En raison de départs et d'arrivées d'agents au sein du service de santé publique (SSP) de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), la liste des intervenants habilités à consulter et à effectuer les vaccinations au sein du Centre Santé et Voyages (CSV) a été modifiée. Les médecins suivants sont désignés pour assurer les consultations au CSV :

- Anne PFANNSTIEL, médecin au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Sylvie LAUMOND, médecin au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Clément FILISETTI, médecin au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Laura DUPONT, infirmière au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Catherine BOUTET, infirmière au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Jean Baptiste GAUMERY, infirmier au sein du SSP de la DASS-NC.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a codifié des articles d'application réservés aux actes professionnels infirmiers dans le livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie.

Les arrêtés d'application viennent ainsi encadrer et préciser le rôle des infirmiers afin de leur permettre d'exercer dans un cadre réglementaire établi. Ils concernent plusieurs dispositions tels que le port de l'insigne représentatif de la profession conforme au modèle établi par arrêté du gouvernement, ou encore les circonstances d'urgence (structures publiques hors Nouméa et Grand Nouméa et hors centres hospitaliers) dans lesquelles l'infirmier peut être autorisé par l'employeur, après une formation adaptée, agréée et validée, à réaliser certains actes non prévus dans la réglementation.

D'autres points sont précisés, comme les modalités de renouvellement d'une prescription de contraceptif oral ou la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers peuvent prescrire à leurs patients lorsqu'ils agissent sur prescription médicale.

Enfin, la vaccination par les infirmiers sans prescription médicale de l'acte est autorisée pour une liste de vaccins recommandés ou obligatoires, pour toutes personnes à partir de deux ans, hors contre-indication médicale à la vaccination. L'objectif est d'augmenter la couverture vaccinale et d'assurer la continuité des soins avec les sages-femmes qui peuvent vacciner les enfants jusqu'à l'âge de deux ans.

## Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte financier 2022 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). Il est arrêté comme suit :

- Compte de résultat prévisionnel :
  - Produits : 29 907 973 687 francs ;
  - Charges : 31 925 087 137 francs ;
  - Résultat net comptable : - 2 017 113 450 francs ;
- Tableau de financement :
  - Ressources : 10 496 129 468 francs ;  
*dont une capacité d'autofinancement de : 4 089 995 418 francs*
  - Emplois : 7 448 138 788 francs ;
  - Apport au fonds de roulement : 3 047 990 680 francs.

L'exécution globale du budget porte le fonds de roulement de la clôture 2022 à une valeur de 8 901 211 517 francs équivalent à 183 jours de charges de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2023 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC).

Cette décision modificative s'inscrit dans la continuité de l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2023 de l'OPT. L'unique modification consiste à intégrer les reports d'investissement de l'année 2022 et d'ajuster les dépenses d'investissement le cas échéant. Elle est arrêtée comme suit :

- Compte de résultat prévisionnel :
  - Produits : 24 761 584 000 francs ;
  - Charges : 26 061 584 000 francs ;
  - Résultat net comptable : - 1 300 000 000 francs ;
- Tableau de financement :
  - Ressources : 5 953 522 000 francs ;  
*dont une capacité d'autofinancement de : 5 260 522 000 francs*
  - Emplois : 11 050 827 830 francs ;
  - Prélèvement sur le fonds de roulement : 5 097 305 830 francs.

À l'issue de la première décision modificative pour 2023, le fonds de roulement prévisionnel est évalué à 3 803 905 687 francs, soit 74 jours de fonctionnement.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la nomenclature des formulaires dans le cadre d'une demande de permis de conduire, la liste des pièces justificatives à fournir et les modèles de titre.

Dans le cadre de la mise en production du nouveau modèle de permis de conduire calédonien par la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), le fondement réglementaire portant nomenclature des formulaires dans le cadre d'une demande de permis de conduire, fixant la liste des pièces justificatives à fournir et les modèles de titres, est rénové.

Les objectifs sont multiples : réduire les risques de fraude grâce à des fonctionnalités de sécurité avancées, harmoniser le permis avec les formats et standards internationaux, moderniser les documents officiels, en les adaptant aux normes et aux technologies actuelles, faciliter les contrôles des forces de l'ordre, grâce à l'apposition d'un QR code et simplifier les démarches administratives, en assurant une durabilité accrue du document pour les usagers.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la grille tarifaire de l'agence de développement de la culture kanak centre culturel Tjibaou (ADCK – CCT). Les Tarifs des entrées ont été modifiés

Cette modification porte principalement sur une augmentation de 500 francs du tarif de l'atelier scolaire au bénéfice des groupes scolaires, le faisant ainsi passer de 5 500 francs actuellement à 6 000 francs. L'ADCK a également modifié l'âge minimum des titulaires de la carte APE et/ou Aide Médicale AMG « A » sénior pour le fixer à 60 ans afin de s'aligner avec la Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant de 8 600 000 francs aux associations et organismes culturels. Elles sont réparties comme suit :

Association	Projet	Montant (en francs)
Association Faiva Mako	Soutien à la diffusion artistique et à la valorisation du patrimoine culturel	1 500 000
Association fédérant les associations des tribus de la montagne de Thio (AFTMT)	Soutien à la création et à la diffusion artistique	300 000
Association des musées et établissements patrimoniaux de Nouvelle-Calédonie	Soutien à l'organisation d'un symposium associant l'IFOCOM et l'AMEPNC	300 000
Association Pacific Way	Soutien à l'action culturelle et artistique	500 000
Association Pacifique et Compagnie	Soutien à la création et à la diffusion artistique	800 000

Comité Gurejele Beach Festival's	Soutien à la création et à la diffusion artistique	800 000
Dance Events and Projects	Soutien à la création et à la diffusion artistique	1 500 000
Les Kidams	Soutien à la création et à la diffusion artistique	400 000
Ori Ana'e	Soutien à la diffusion artistique et à la valorisation du patrimoine culturel	1 000 000
Solidarité et Développement	Soutien au développement culturel et aux échanges interculturels	1 500 000
<b>TOTAL</b>		<b>8 600 000</b>

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des assistants d'enseignement musical de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 28 août 2023. Deux postes sont ouverts à cette sélection professionnelle.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des cadres techniques de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.
- Deux postes sont ouverts aux concours externes, un au titre du premier concours et l'autre au titre du second concours.

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis l'entreprise Plages loisirs SARL au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel, en faveur d'un maximum de dix salariés à compter du 2 mai au 31 décembre 2023.

### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 900 000 francs à l'association des utilisateurs d'eau agricole de Pouembout (AUEAP), afin de réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Nindia sur la commune de Pouembout.

## Arrêtés de nomination

### Au visa d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Isabelle Mermoud en qualité d'adjointe au chef du laboratoire de Nouvelle-Calédonie de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **15** titres de séjours, dont sept au titre de la vie privée et familiale, **neuf** autorisations de travail, **13** renouvellements et **une** modification d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis relatif au projet d'arrêté pris en application des articles L.531-11 et L. 561-8 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile d'arrêté pris en application des articles L.531-11 et L. 561-8 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

\*            \*  
              \*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.